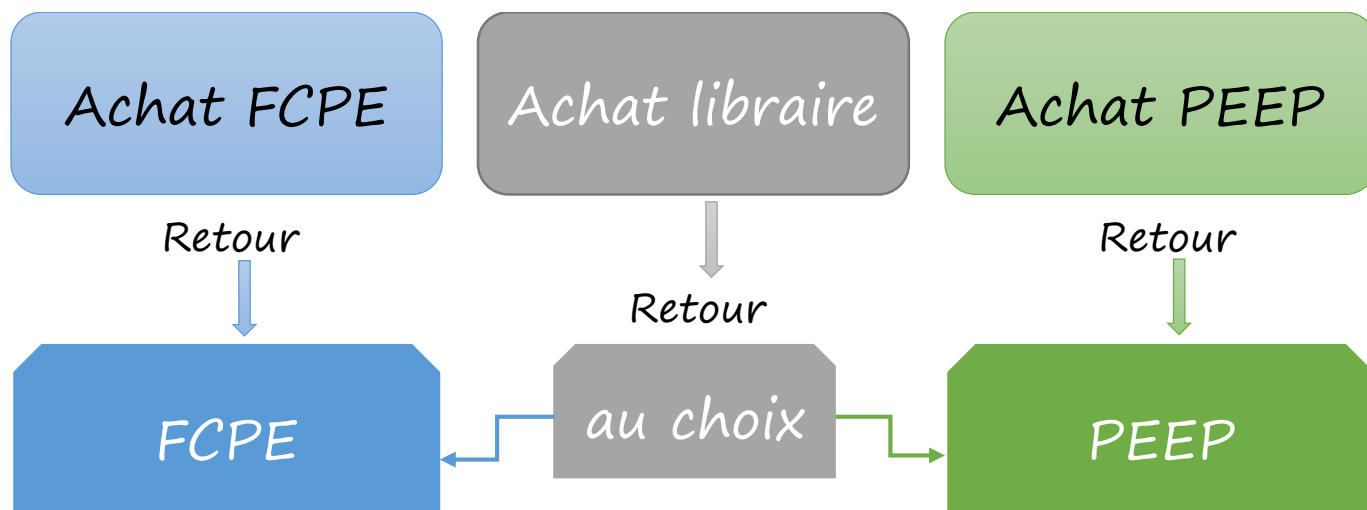


# Restitution des manuels scolaires



## Conditions de dépôt des manuels scolaires des élèves de seconde et de première

Du 15 juin au 10 juillet

du lundi au vendredi

de 9h à 18h  
sans interruption

Du 15 au 24 juin  
du lundi au vendredi  
de 14 à 18 heures

Du 24 juin au 17 juillet  
du lundi au vendredi  
9h-12h et 14h-18h

## Accueil individuel du public sur rendez-vous

 05.58.46.08.57

 fcpemdmsecondaire@orange.fr

 05.58.75.07.05

 peep.agglomontoise@free.fr

 89 bis Rue Martin Luther King à Mont-de-Marsan

 FCPE Mont-de-Marsan ConseilLocal

## Consignes communes

*Dans le respect du protocole sanitaire : une personne à la fois, port du masque obligatoire et stylo personnel.*

*Les collections de manuels scolaires doivent être complètes.*

*Pas de restitution des manuels pour les élèves de Terminale car il y a un renouvellement complet des collections.*

*Les fédérations sont susceptibles de demander une cotisation d'adhésion.*